

communauté de  
communes

# Bièvre Est



APPRIEU  
BEUCROISSANT  
BIZONNES  
BURCIN  
CHABONS  
COLOMBE  
EYDOCHE  
FLACHÈRES  
IZEAUX  
LE GRAND-LEMPS  
OYEU  
RENAME  
SAINT-DIDIER  
DE-BIZONNES

**Des compétences**  
au service  
du territoire

**Bièvre**  **Est**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Quels atouts pour l'intercommunalité ?

La France compte plus de 36 000 communes, dont une proportion importante de petites communes.

Ce morcellement du paysage municipal pose problème, les petites communes manquant de moyens pour répondre aux exigences de qualité attendues par les usagers.

L'intercommunalité donne la possibilité aux communes de mettre leurs moyens en commun, afin d'assurer un fonctionnement optimal des services publics locaux et de devenir un espace de solidarité permettant de mieux répartir la richesse sur le territoire.

Lorsque plusieurs communes décident de se regrouper pour assurer ensemble certaines missions et mener des projets de développement, d'aménagement ou d'urbanisme, elles constituent un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

On dénombre 2 601 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont 2 406 communautés de communes. Ils regroupent 87,3 % de la population.



## 15 ans d'intercommunalité

En 1993, les élus de 13 communes ont décidé de s'unir pour maîtriser puis concevoir le développement de leur territoire. Pour cela, ils ont créé la communauté de communes de Bièvre Est. Ses compétences :

### Obligatoires

- L'aménagement du territoire
- Le développement économique

### Optionnelles

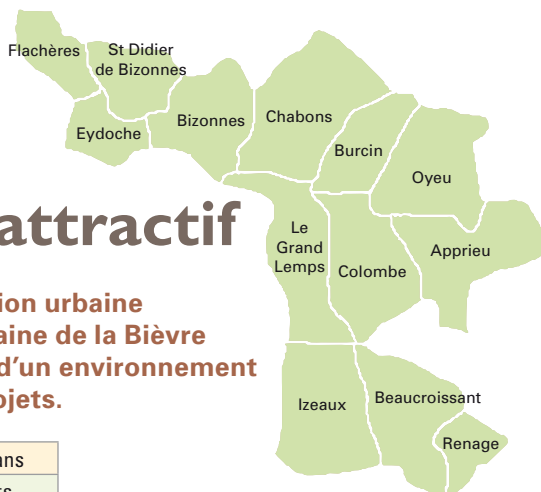
- L'habitat
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La création, l'aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, la coordination et le soutien de manifestations culturelles

### Facultatives

- L'assainissement non collectif
- Nouvelles technologies de l'informatique et de la communication
- Participation aux travaux des SAGE
- Prestations de services
- Réserves foncières
- Transports, aménagements, entretien, fonctionnement des parkings de gares, maîtrise d'ouvrage et financement des parkings de covoiturage
- Maîtrise d'ouvrage et financement de toute étude portant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille.



# Bièvre Est, un territoire dynamique et attractif



Situé à la porte d'entrée de la région urbaine grenobloise d'une part et de la plaine de la Bièvre d'autre part, Bièvre Est bénéficie d'un environnement favorable pour développer ses projets.

Apprieu	1 510 ha	3 061 Apprelans
Beaucroissant	1 117 ha	1 272 Manants
Bizonnes	1 104 ha	677 Bizonnais
Burcin	669 ha	428 Burcinois
Chabons	1 814 ha	1 701 Chabonnais
Colombe	1 323 ha	1 446 Colombins
Eydoche	558 ha	426 Eydochois
Flachères	500 ha	431 Flachérois
Izeaux	1 554 ha	2 080 Uzelots
Le Grand-Lemps	1 290 ha	2 802 Lempsichois
Oyeu	1 263 ha	870 Oyentins
Renage	510 ha	3 601 Renageois
St-Didier-de-Bizonnes	720 ha	240 Sandiéreaux

## Carte d'identité

**13 communes**  
**14 000 hectares**  
**Près de 20 000 habitants,**  
**en évolution constante**

## Des infrastructures de transports modernes et variées

- Un **péage autoroutier** (péage de Rives, situé sur Colombe)
- Trois **gares** (Beaucroissant, Chabons et Le Grand-Lemps)
- Un **aéroport de proximité** (Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs)
- Un **aéroport d'envergure internationale** (Lyon Saint-Exupéry) à 45 min

## Un cadre de vie privilégié

Un **territoire équilibré** entre développement économique et aménagement de l'espace rural

Une grande **diversité paysagère** : plaines et collines, sous-bois, étangs...

Des **activités variées** (randonnée pédestre, cycliste ou équestre balisée, sports collectifs, pêche...)

Des **services publics** de proximité  
Un **vaste panorama** sur les Alpes



# Le conseil communautaire



## Le Président

**Didier Rambaud**

*Vice-président  
du Conseil général de l'Isère  
Maire de Chabons*

**Le conseil communautaire de  
la communauté de communes  
de Bièvre Est est composé  
de 45 membres dont le Président  
et 13 Vice-présidents.**

## Les Vice-présidents



**1<sup>er</sup>**

**Pier Luigi Olivieri**  
*Transport  
et services au public  
Maire de Renage*



**2<sup>e</sup>**

**Jean-François  
Perrin**  
*Economie  
Maire de  
Le Grand-Lemps*



**3<sup>e</sup>**

**Joseph Charvet**  
*Gestion des déchets  
et des travaux  
Maire de Bizonnes*



**4<sup>e</sup>**

**Georges Ferreri**  
*Logement  
Maire d'Apprieu*



**5<sup>e</sup>**

**Robert Douillet**  
*Agriculture,  
environnement  
et gens du voyage  
Maire de Colombe*



**6<sup>e</sup>**

**Philippe Glandu**  
*Lecture publique  
Adjoint au Maire  
d'Eydoche*



**7<sup>e</sup>**

**Christophe Nicoud**  
*Eau et assainissement  
Conseiller municipal  
de Beaucroissant*



**8<sup>e</sup>**

**Armand Quillon**  
*Communication  
et patrimoine  
Maire de Flachères*



**9<sup>e</sup>**

**Eric Caretti**  
*Budget et  
moyens généraux  
Adjoint au Maire  
d'Apprieu*



**10<sup>e</sup>**

**Paul Barbagallo**  
*Commerce  
et artisanat  
Conseiller municipal  
d'Izeaux*

## Comment sont élus les délégués communautaires ?

Les délégués sont élus par les conseils municipaux. La représentation des communes au sein du conseil communautaire se fait en fonction du seuil de population de la commune. Chaque commune dispose au minimum de deux sièges, auxquels s'ajoute un siège supplémentaire par tranche de 500 habitants au-delà de 1000 habitants.



11e

**Yann Léger**

*Aménagement  
de l'espace*

*Adjoint au Maire  
de Saint-Didier-  
de-Bizonnes*



12e

**François Guétaz**

*Développement  
durable*

*Maire de Burcin*



13e

**Jean-Noël Piotin**

*Mutualisation des  
moyens et services*

*Maire d'Oyeu*

## Les conseillers

### APPRIEU

Catherine Charton  
Jérôme Croce  
Jean-Pierre Laufray  
Dominique Pallier  
Gilles Suisse

### BEAUCROISSANT

Annabel Gravier  
Francis Legrenzi

### BIZONNES

René Gallifet

### BURCIN

Monique Morel

### CHABONS

Philippe Charléty  
Christine Mainguenaud  
José Nickel

### COLOMBE

Gilles Ricouard  
Roger Valtat

### EYDOCHE

Bernard Grollier

### FLACHÈRES

Pascal Roy

### IZEAUX

Joël Gaillard  
Franck Hugon  
Anne-Marie Seinera

### LE GRAND-LEMPES

Marie Félix  
René Ferrand  
Guy Maltherre  
Frédérique Mancini

### OYEU

Catherine Gullon

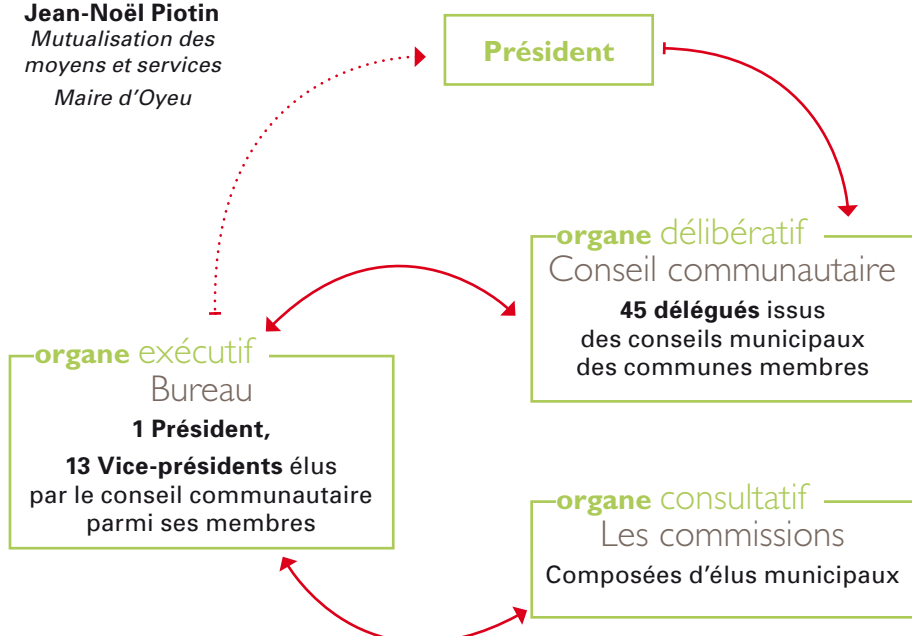
### RENAGE

Bruno Coronini  
Amélie Girerd  
Pierre Katchadourian  
Michel Pellissier  
Mickaël Richard  
Dominique Roybon

### SAINT-DIDIER

DE-BIZONNES  
Joëlle Anglereaux

## Quel processus de décision ?



# Des compétences au service de l'intérêt général

**A la différence des collectivités territoriales, les compétences de la communauté de communes sont régies par le principe de spécialité. La collectivité n'exerce que les compétences déléguées par les communes.**

Dans le cadre du projet communautaire, ces transferts traduisent la volonté politique des élus de travailler à un aménagement du territoire cohérent et concerté et de mutualiser leurs moyens pour développer des services publics de qualité.



## Aménager l'espace et développer les atouts économiques

- ▶ Promotion économique du territoire
- ▶ Commercialisation des 20 hectares du parc d'activités Bièvre Dauphine et aménagement des zones d'activités existantes
- ▶ Mise en place d'un réseau d'entreprises, lien avec les partenaires (AEPI, CCI, Chambre de métiers...)
- ▶ Création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (voies internes aux zones d'activités d'intérêt communautaire)
- ▶ Aide à la création, au soutien et à l'animation des unions commerciales et artisanales, gestion des locaux vacants
- ▶ Réalisation d'un projet de territoire
- ▶ Participation active à l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCoT) de la région grenobloise
- ▶ Adhésion au contrat de développement Rhône-Alpes mené par le syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire
- ▶ Soutien à la réalisation d'un point de vente agricole
- ▶ Réalisation de réserves foncières pour permettre un aménagement de l'espace cohérent

## Améliorer la vie quotidienne

- ▶ Gestion du programme local pour l'habitat (PLH), dispositif d'aide à la création de logements locatifs publics
- ▶ Création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage sur les communes d'Apprieu, Beaucroissant, Colombe et Le Grand-Lemps
- ▶ Construction, entretien et fonctionnement de la médiathèque tête de réseau intercommunale après réhabilitation de l'ancienne distillerie de Le Grand-Lemps
- ▶ Mise en réseau des bibliothèques du territoire
- ▶ Soutien au développement d'une politique culturelle intercommunale
- ▶ Réflexion sur la mise en place d'une politique transport
- ▶ Aménagement et entretien des parkings de gares
- ▶ Partenariat pour l'extension de différentes lignes de bus et la réalisation de parkings de covoiturage
- ▶ Maintenance et évolution des parcs informatiques
- ▶ Maîtrise d'ouvrage et financement de toute étude portant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille



## Préserver l'environnement

- ▶ Collecte des déchets ménagers, des points d'apport volontaire répartis sur le territoire et gestion des trois déchèteries d'Apprieu, Beaucroissant et Chabons
- ▶ Contrôle de la conception et de la bonne exécution des ouvrages neufs d'assainissement non collectif et contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement sur les ouvrages existants
- ▶ Réflexion sur les orientations et actions à mener pour la gestion de l'eau d'ici 15 ans au travers de la participation aux travaux des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage)
- ▶ Action de maîtrise d'ouvrage pour les communes membres qui n'en auraient pas les ressources techniques et financières

# Accueil du public

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h

## Plan d'accès

Autoroute A48, sortie n°9

➔ 1<sup>er</sup> rond point, direction Apprieu/Colombe

➔ 2<sup>e</sup> rond point, prendre à gauche, direction PA Bièvre Dauphine



Parc d'activités Bièvre Dauphine  
953 rue Augustin Blanchet  
38690 Colombe

T : 04 76 06 10 94

F : 04 76 06 40 98

[www.cc-bievre-est.fr](http://www.cc-bievre-est.fr)